Article 21 du Règlement

Par l'adoption de la Loi sur les Cris et les Naskapis, en 1984, les Cris se sont procurés les moyens pour implanter une forme de gouvernement local qu'ils ont choisie et qui respecte l'esprit et la lettre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

Je désire souligner en particulier l'effort du grand chef Ted Moses et de son assistant, Matthew Coon Come, lors de la présentation à New York devant le Comité économique et social de la Commission des droits de l'homme des Nations unies et je suis convaincu que les Cris uitliseront ce nouveau statut pour le bien-être de leur peuple et des autres nations autochtones au Canada et ailleurs dans le monde.

• (1405)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES CHLOROFLUOROCARBURES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en septembre prochain se tiendra, à Montréal, une conférence internationale visant à conclure les négociations, et si possible à signer un traité, sur la limitation des émissions de chlorofluorocarbures et autres substances qui attaquent la couche d'ozone. Le Canada a été à l'avant-garde de la recherche d'une solution à ce problème mondial et nous sommes heureux de cette initiative.

Les chlorofluorocarbures sont utilisés dans les bombes aérosols comme propulseurs, dans la fabrication des mousses de plastique, et dans les réfrigérateurs et les climatiseurs comme fluide caloporteur. Lorsqu'ils sont libérés dans l'atmosphère ils se dégradent. Le chlore libéré endommage la couche d'ozone qui sert de filtre ultraviolet. De ce fait plus d'ultraviolets atteignent le niveau du sol et cela pourrait se traduire par une augmentation des cancers de la peau, une baisse de la réponse immunologique de l'organisme et une diminution de production des principales cultures vivrières, notamment le blé, le riz, le maïs et le soja.

Des problèmes d'une telle importance pour le monde entier exigent une collaboration globale. Espérons que nous aurons là un modèle pour la résolution, à l'avenir, des questions environnementales complexes de portée internationale.

[Français]

L'INDUSTRIE AÉROSPATIALE

LE QUÉBEC-LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, les nombreuses interventions du gouvernement conservateur dans le secteur de l'aérospatiale dans la région de Montréal ont créé une situation peu commune, c'est-à-dire une pénurie de maind'oeuvre spécialisée. Ainsi, selon le directeur de l'École nationale d'aérotechnique de Saint-Hubert, dans la circonscription de Chambly, les perspectives d'emplois sont présentement

excellentes dans ce secteur. Grâce aux efforts de notre gouvernement, les étudiants qui se dirigent dans le secteur de l'aérospatiale et qui s'inscrivent à l'École nationale d'aérotechnique sont présentement assurés d'un emploi, même que certaines entreprises les embauchent avant la fin de leurs études.

Notre gouvernement a provoqué une nouvelle vigueur dans l'industrie aérospatiale au Québec en allant de l'avant dans de nombreux projets de sociétés comme *Pratt & Whitney*, Canadair, *Spar Aerospace*, CAE Électronique et plusieurs autres. Les statistiques démontrent clairement l'évolution de la maind'oeuvre dans ce secteur depuis notre arrivée au pouvoir en 1984. Près de 4 000 nouveaux emplois ont été créés en 1985 et 1986 et le Centre d'adaptation de la main-d'oeuvre aérospatiale au Québec prévoit la création de près de 3 000 nouveaux emplois d'ici 1990.

Monsieur le Président, notre gouvernement remplit ses engagements, particulièrement dans la région de Montréal et également dans la circonscription de Chambly, afin que notre région devienne la plaque tournante de l'aérospatiale au pays en vue de créer des emplois et de donner aux jeunes une confiance en l'avenir. C'est ça le gouvernement conservateur, monsieur le Président!

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

ON APPUIE L'INCLUSION DANS LA CONSTITUTION

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, un sondage national effectué du 17 au 20 février par le Cabinet Decima Research pour le compte du comité inuit des questions nationales a révélé que la majorité de nos concitoyens favorisent l'établissement de gouvernements autochtones autonomes garantis par la Constitution dans toutes les régions du Canada. Quelque 84 p. 100 souhaitent que les gouvernements fédéral et provinciaux en arrivent à une entente sur ce chapitre. Environ 77 p. 100 sont pour l'inclusion du droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones dans la Constitution. Une occasion unique de le faire se présentera pour la dernière fois lors de la Conférence constitionnelle qui aura lieu à Ottawa dans à peine 17 jours.

La majorité des Canadiens, qui voudraient que ce processus soit engagé maintenant, se heurtent au premier ministre libéral de l'Ontario et à ses alliés conservateurs et créditistes de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Ici même, à Ottawa, la plus forte majorité gouvernementale de notre histoire dirigée par un premier ministre (M. Mulroney) du Québec refuse de se prononcer par écrit sur la question des gouvernements autochtones. Le premier ministre lui-même a refusé de rencontrer les métis la semaine dernière. Aujourd'hui encore, il n'a pas voulu prendre la parole devant l'Assemblée nationale des Premières nations à deux pas d'ici.

Le 26 mars prochain, nos concitoyens espèrent que le Canada et les provinces reconnaîtront et entérineront le droit des autochtones à l'autonomie gouvernementale.